

OBJECTIFS

Connaître ou approfondir ses connaissances sur le fonctionnement biologique de son unité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Savoir reconnaître et résoudre une problématique de digestion.

PUBLIC

Tous les agriculteurs qui exploitent une unité de méthanisation en Alsace

PRÉ-REQUIS : aucun

MODALITÉS D'ÉVALUATION : Questionnaire d'évaluation en fin de formation

Modalités

1 jour (7 heures)

31/01/2022

à Schiltigheim

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Repas : restaurant d'entreprise (à charge du participant)

Intervenantes :

Sandra BOBAN, conseillère énergies renouvelables et méthanisation, Chambre d'agriculture de la Meuse

Camille DOLINAR, conseillère spécialisée énergies, Chambre d'agriculture d'Alsace

Coût de la formation : 180 €
(nets de taxes)

Chef/associé/collaborateur exploitant* : **37 €**

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 2 000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole : **50 €**

Salarié d'une entreprise affiliée Ociat (ex-FAFSEA) : **140 €**
(prise en charge partielle possible)

Autre salarié/particulier : **180 €**

Formation cofinancée par :



Contenu :

- ◆ Maîtriser la biologie d'un digesteur et le suivi de la digestion : principes et paramètres de fonctionnement à surveiller ; méthodologie de suivi de la digestion ; identification des leviers d'action.
- ◆ Appréhender les risques et adapter ses pratiques à l'évolution des risques : risques techniques liés à la construction et à l'exploitation d'un méthaniseur, principales mesures de sécurité ; agrément sanitaire.

Méthodes pédagogiques :

Apport théorique, étude de cas et exercices d'application.

JE M'INSCRIS :



Responsable de stage :
Camille DOLINAR, tél. 06 21 74 36 66
camille.dolinar@alsace.chambagri.fr



L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires
Réfèrent handicap : Sébastien LIBBRECHT (03 88 19 17 07)



Contact

Service Formation-Emploi
2 rue de Rome
CS 30 022 – Schiltigheim
67013 STRASBOURG CEDEX
formation-professionnelle
@alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur <https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/>